

www.comitett41.fr

comitetennisdetable41@laposte.net

RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR

Date : Lundi 6 juillet 2026, début de la réunion à 18h30 PV n° : 384

Présences :

- Mmes Elisabeth AUGER, Aurélie RUBIO, Eléonore BOURDREZ.
- MM. Laurent PINAULT, Mickaël MANDARD, Fabrice LEBLOND, Christian LEMAIRE, Anthony LEMEY, François TOURNEUX, Maxime ORGEBIN, François LAVAUD, Thierry DECAN, Morgan REGNIER, Steven HALBOT, Patrick LACROIX.

Excusés : Fabien BOUBET, Jean-Pierre ALLEMAND.

Francis LUCAS sera nommé sur les PV de nos réunions jusqu'à la fin de la saison sportive, afin de lui rendre hommage.

Le quorum étant atteint, la séance peut avoir lieu.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL n°383 de la réunion du lundi 18 mai 2026.

Les Procès-Verbaux n° 383 est **approuvé à l'unanimité** des membres présents du Comité.

Il est rappelé aux secrétaires/correspondants de clubs de diffuser les PV à l'ensemble de leurs licenciés.

INFORMATIONS DIVERSES DU PRÉSIDENT

- Retour entretiens d'embauche de deux nouveaux candidats au poste ATD, debrief et échanges sur les décisions à prendre.

Les membres de la commission présents lors des entretiens ont présenté aux membres du CD41TT, les détails sur les deux candidats. Beaucoup d'échanges ont suivi alors entre les membres du CD41TT, avec mise au vote à la fin.

Deux profils bien différents :

- LE CORRE Mickaël, intéressant par son parcours d'éducateur sportif depuis 13 ans, demeurant à LUISANT(28), pas de possibilité de venir habiter dans le 41 pour le moment.
- GASPARD Fabrice, apprenti en 25/26 sur le 28 en tant d'adjoint de Sébastien CENDRIER, reçu à son diplôme BPJEPS TT, moins expérimenté mais volontaire, possibilité de déménager sur le 41 rapidement.

Faisant suite au vote, c'est la candidature de M. Le Corre Mickaël qui est choisie, par 9 voix pour et 6 contre, sur 15 votants.

Un deuxième vote a eu lieu pour la candidature de M. Gaspard Fabrice, si M. Le Corre refuse la proposition du CD41TT, par 12 voix pour et 3 contre, sur 15 voix, de proposer le poste d'ATD.

Après des échanges avec Laurent sur des points particuliers et un temps de réflexion, M. Le Corre Mickaël décide de prendre le poste d'ATD au sein du CD41TT ;
Le début du contrat sera le 24 août, avec période légale d'essai de 2 mois.

- Tarification. Les propositions d'évolution nécessaires de notre tarification ont déjà eu lieu lors de la précédente réunion. Un travail comparatif a été effectué avec les tarifications des autres comités de la Ligue, montrant un net décalage de notre part, ne nous permettant pas entre autres de financer l'emploi durablement sans aides de l'Etat. Afin que vous puissiez préparer au mieux vos Assemblées générales et votre début de saison, le CD41TT vous fait parvenir la nouvelle grille des tarifs mise en place, pour garantir un financement pérenne du nouvel emploi de l'ATD, sans subventions des collectivités, de plus en plus réduites ou closes.
- Tableau à préparer, réservation des salles pour les compétitions.
- Finalisation du planning et la logistique pour les Etapes sportives VINCI en Juillet et Août sur l'aire d'autoroute de ROMORANTIN-PRUNIER
- Informations sur le nouveau Parcours Prévention Santé, mis en place par la FFTT, pour les licencié(e)s de 18 à 64 ans, obligatoire pour l'obtention de la licence. Le PPS devra être validé par chacun sur son Espace Licencié individuel : <https://malice.ffmpeg.com/login>



TUTORIEL GRAND PUBLIC

Faire son Parcours prévention santé (PPS) en ligne, étape par étape

Prévoir quelques minutes, une connexion internet et vos informations personnelles.



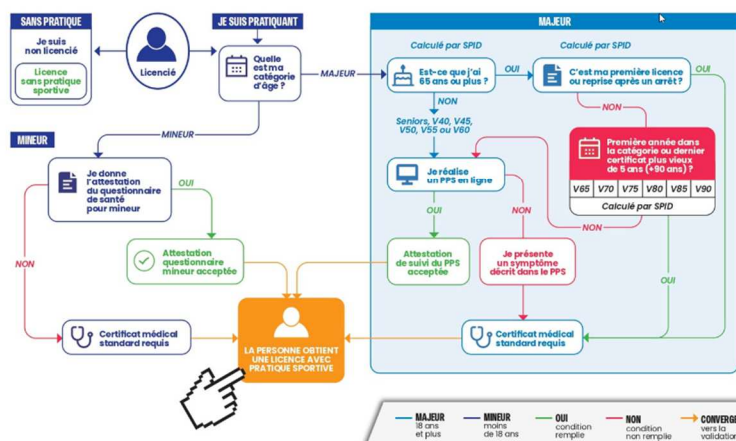
En cas de réponse positive ou de symptôme, il faut consulter votre médecin avant de reprendre votre pratique sportive. Un certificat médical sera nécessaire pour valider votre licence avec pratique sportive. N'ignorez pas un signal d'alerte.

Mineurs
Toute personne mineure doit remplir le questionnaire de santé mineur. En cas de réponse positive, consultez votre médecin avant de reprendre votre pratique sportive. Un certificat médical sera nécessaire pour valider votre licence avec pratique sportive.

Besoin d'aide ?
Le club peut accompagner la personne dans la démarche, sans répondre à sa place dans le PPS.



PARCOURS EN LIGNE POUR OBTENIR UNE LICENCE EN RÉGLE AVEC LA CERTIFICATION MÉDICALE



LE PARCOURS PRÉVENTION SANTÉ (PPS)

Pour toujours mieux protéger la santé de nos licenciés et adapter les démarches à toutes les situations, la FFTT met en place le Parcours prévention santé (PPS). Simple, personnalisé et sécurisé, il remplace le questionnaire de santé majeur pour l'obtention d'une licence avec pratique sportive.

LE PPS, C'EST QUOI ?

Un parcours en ligne : Un questionnaire et des informations de prévention pour vérifier que la pratique sportive est adaptée à votre situation sans évaluation par un médecin.

Un outil de prévention : Il sensibilise aux signaux d'alerte et oriente vers un bilan médical puis un certificat médical lorsque c'est nécessaire.

Une démarche simple : Le PPS se fait en autonomie, depuis un ordinateur, une tablette ou un téléphone.

QUI EST CONCERNÉ ET À PARTIR DE QUAND ?

À COMPTER DE LA SAISON 2026/2027

PUBLIC CONCERNÉ	DÉMARCHE À RÉALISER	LICENCES CONCERNÉES
de 18 ans	- Questionnaire de santé mineur - Attestation parentale si toutes les réponses sont négatives - Certificat médical uniquement si le questionnaire le nécessite	Dirigeant Compétition Loisir Liberté
18 à 64 ans	PPS en ligne chaque année	Dirigeant Compétition Loisir Liberté
65 ans et +	- Certificat médical obligatoire à l'entrée dans chaque catégorie vétérans (V65, V70, V80, V85, V90) - PPS en ligne les autres années	Dirigeant Compétition Loisir Liberté

Dans tous les cas de figure, la présentation d'un certificat médical en cours de validité peut remplacer le PPS ou le questionnaire de santé.

FAQ

Le PPS est-il payant ? Le PPS est gratuit.

Comment faire si je ne dispose pas d'un support informatique personnel pour valider mon PPS ?
Je peux continuer de fournir un certificat médical à mon club ou je peux demander au club de suivre mon parcours pps sur un appareil du club (téléphone, tablette, ordinateur).

Dois-je refaire un PPS à chaque saison / prise de licence ?
Le PPS est valable pour une saison sportive. Il doit donc être rempli pour chaque nouvelle prise de licence. Cela ne prend que 5 minutes.

Puis-je remplir mon PPS le jour de ma compétition / tournoi si j'ai oublié de le valider avant ?
Oui, je peux remplir mon pps le jour d'un tournoi si j'ai oublié de le valider avant.

Si je me blesse, dois-je revalider mon PPS ?
Comme indiqué dans le PPS, en cas d'arrêt de la pratique sportive pour blessure ou maladie de plus de 30 jours, il faut consulter son médecin pour qu'il valide la reprise sportive. C'est votre responsabilité individuelle. Le PPS reste valable pour toute la saison.

Puis-je revoir les vidéos et relire les informations délivrées dans le PPS ?
Vous pouvez à tout moment revoir les vidéos en ligne sur votre Espace Licencié. Ces dernières, et plus globalement l'ensemble des informations relatives au PPS seront également consultables sur une page dédiée sur le site www.fft.fr

Mon PPS valide pour le tennis de table est-il valable pour une autre discipline sportive ?
Non, le PPS avec code unique n'est valable que pour la prise de licence en tennis de table.

J'ai bien suivi le PPS mais il y a une phrase que je n'ai pas comprise ou j'ai une question ?
Vous pouvez contacter la commission médicale de la FFTT par mail : claire.depouge@fft.fr

- Préparation Assemblée générale du vendredi 4 septembre 2026 à Saint-Laurent-Nouan par le club CASL Tennis de Table et sa présidente Maylis FIEVET.
Pour l'assemblée générale, toutes les commissions doivent préparer leurs comptes-rendus.
- Validation du projet de Stage élite à Avalon (89) durant les vacances de la Toussaint. François et Anthony continuent de travailler le dossier.
- Laurent et Patrick ont tenu à organiser cette dernière réunion au social club BIMBAM à Contres, pour terminer cette saison qui fût intense et usante pour les bénévoles du comité. Le CD41TT vous souhaite d'excellentes vacances et vous donne RDV début septembre 2026.



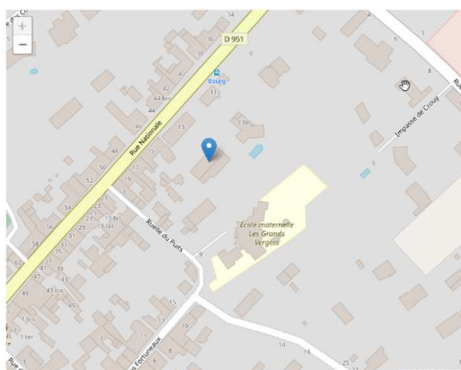
CLÔTURE DE LA RÉUNION

Fin de la réunion : 21h30

Date de prochaine réunion du CD41TT, Assemblée générale, le vendredi 4 septembre 2026 à 19h00, Salle Marcel Deschâtres, 13 rue nationale, Saint-Laurent-Nouan 41220.

Salle Marcel Deschâtres

13 Rue nationale, 41220 Saint-Laurent-Nouan, France



Patrick LACROIX

Secrétaire général du Comité
de Loir-et-Cher de Tennis de Table

patrick.lacroix094@orange.fr
06 62 81 58 42

